Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 056-245600440-20260427-29_2026_04_27-DE

BLAVET BELLEVUE OCEAN COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU LUNDI 27 AVRIL 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le lundi vingt sept avril, le Conseil communautaire légalement convoqué le lundi treize avril s'est réuni à dix-huit heures trente à la Salle Beg Er Lann en Sainte-Hélène en session ordinaire, sous la présidence de Madame Sophie LE CHAT, Présidente.

KERVIGNAC	LE FLOCH	Élodie	Présente
	PALARIC	Richard	Présent
	JOLLIT	Hélène	Présente
	THIEC	Yves	Présent
	KERBELLEC	Catherine	Présente
	DUPUY	Joël	Présent
	BRIZOUAL	Christelle	A donné pouvoir à Yves Thiec
	GUEGUEN	Alain	Présent
	DESPRÉS	Gaëlle	Présente
	SIMON	Alexandre	A donné pouvoir à Gaelle Desprès
	SEGUIN	Sébastien	Absent
MERLEVENEZ	NICOLAS	Frank	Présent
	ROLLAND	Anne-Sophie	Présente
	LE CORRE	Renaud	Présent
	MILLION	Line	Présente
	LE CALVE	Ludovic	Présent
NOSTANG	GOURDEN	Jean-pierre	Présent
	MACKOWIAK	Hélène	Présente
	GUYONVARCH	David	Présent
PLOUHINEC	LE CHAT	Sophie	Présente
	SANCHEZ	Stéphane	Présent
	LE BORGNE	Josie	Présente
	LE FORMAL	Simon	Présent
	ADELINE	Martine	Présente
	STÉPHANT	Pierre	Présent
	LE BOUEDEC	Michel	Présent
	LE DÉORÉ	Isabelle	Présente
	LE MARC	Martine	A donné pouvoir à Sophie Le Chat
SAINTE-HELENE	PERREL	Christèle	Présente
	LE MOROUX	Gilles	Présent

Conseillers en exercice : 30 Présents : 26 Représentés : 3 Votants : 29
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Secrétaire de séance : Christèle PERREL

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 056-245600440-20260427-29_2026_04_27-DE

29. Nomination des représentants au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

Rapporteure : Sophie LE CHAT

Lors du Conseil communautaire du vendredi 10 avril 2026, les 5 membres représentants des élus au CIAS ont été nommés. La commune de Nostang n'ayant pas nommé de membre Élu au Conseil communautaire, il est proposé aux élus de le nommer lors de cette séance.

VU l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles relatif au Centre Intercommunal d'Action Sociale ;

VU l'article R.123-29 du Code l'Action Sociale et des Familles prévoyant que le Conseil communautaire procède à l'élection de ses représentants au scrutin majoritaire à deux tours et qu'il détermine au préalable si le scrutin est uninominal ou de liste ;

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 27 avril 2026 fixant à 10 le nombre d'administrateurs du CIAS ;

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration du CIAS est composé, outre son président, en nombre égal de membres élus au sein du Conseil communautaire et de membres nommés issus de la société civile ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la désignation de 5 représentants élus au sein du Conseil d'Administration du CIAS ;

CONSIDÉRANT que les 5 membres issus de la société civile seront nommés par la Présidente de Blavet Bellevue Océan Communauté, après appel à candidatures ;

Les adjoints aux affaires sociales seront invités aux réunions du Centre Intercommunal d'action sociale.

Aucune observation particulière n'est formulée.

Après délibération, les Élus présents et représentés décident à l'unanimité :

_ **DE PROCÉDER** à la désignation par vote à main levée.
_ **D'APPROUVER** la liste des membres du CIAS suivante :

Commune	Titulaires
Kervignac	Élodie LE FLOCH
Merlevenez	Line MILLION
Nostang	**Jean-Pierre GOURDEN**
Plouhinec	Martine ADELINE
Sainte-Hélène	Christèle PERREL

Pour : 29	Contre : 0	Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 056-245600440-20260427-29_2026_04_27-DE

La Présidente certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte-tenu de :
- Sa transmission au contrôle de légalité le 6 mai 2026 ;
- Sa publication électronique le 6 mai 2026.

Pour extrait certifié conforme,
Merlevenez, le 29 avril 2026
La Présidente,
Sophie LE CHAT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte, 35044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 056-245600440-20260427-29_2026_04_27-DE